

OPTIMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Ananké Septembre 2023

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 8 septembre 2023.

Titre de créance pouvant être difficile à comprendre, émis par Morgan Stanley Finance LLC et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} mai 2023 au 8 septembre 2023, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR001400G5B4

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

La vidéo explicative de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR est accessible en scannant ce QR Code :



UNE MARQUE
Groupama

Ananké Septembre 2023



Ananké Septembre 2023 est un support temporaire en unités de compte. Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 11% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée si l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR est stable ou en hausse en années 2, 4, 6, 8 ou 10, par rapport à son niveau initial. À défaut, un remboursement intervient à hauteur de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽³⁾ de l'Indice n'excède pas 40% par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 10 ans⁽⁴⁾.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR (ci-après « l'Indice »).

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale des 10 ans⁽⁴⁾ en cas de baisse⁽³⁾ de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- **Un gain de 11% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 2, 4, 6 ou 8 ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 10.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 2, 4, 6 ou 8.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 11% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Un remboursement du capital à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

- INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 11% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Ananké Septembre 2023 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40%.**
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an.** Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **Les gains annuels conditionnels et profitant de l'effet mémoire ne sont pas capitalisés.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice est en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs⁽⁶⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁷⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance : L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale⁽⁴⁾ :

- lors de toute sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale⁽⁴⁾, si l'Indice, à la date d'observation finale⁽⁵⁾, est en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

Risque de contrepartie : L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 6 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par l'Émetteur et/ou le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en

remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Dans certaines conditions, un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

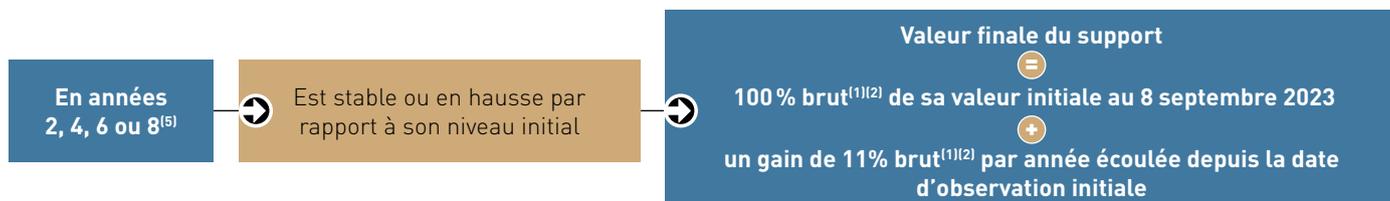
(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) et (8) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

► Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR est observé à la date d'observation initiale (8 septembre 2023).

UN GAIN CONDITIONNEL DE 11% BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE

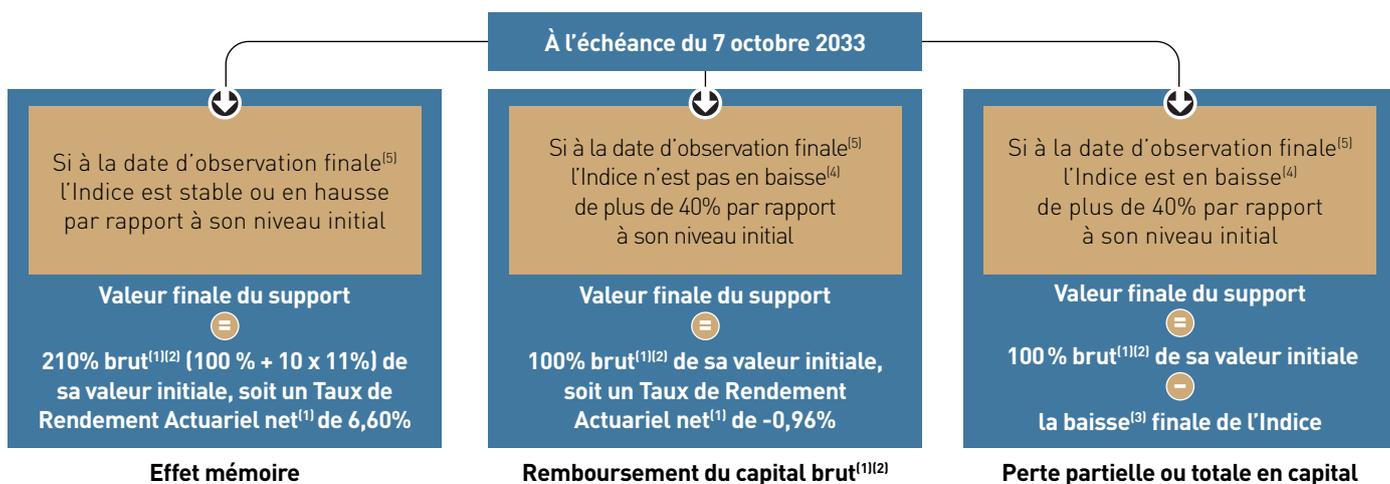
Ananké Septembre 2023 prend fin par anticipation si l'Indice :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon le contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de : 9,04 % la 2^{ème} année ; 8,33 % la 4^{ème} année ; 7,67 % la 6^{ème} année et 7,10 % la 8^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE DU 7 OCTOBRE 2033 ?

En l'absence d'échéance anticipée automatique, Ananké Septembre 2023 atteint l'échéance finale⁽⁴⁾, l'Indice est observé une dernière fois, le 1^{er} septembre 2033 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (8 septembre 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion maximum de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (8 septembre 2023), et son niveau à la date d'observation finale (1^{er} septembre 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) La date d'échéance finale est le 7 octobre 2033.

(5) Les dates d'observation biennale sont : 2 septembre 2025 (année 2), 1^{er} septembre 2027 (année 4), 31 août 2029 (année 6), 2 septembre 2031 (année 8) et la date d'observation finale est le 1^{er} septembre 2033 (année 10).

(6) L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur.

(7) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

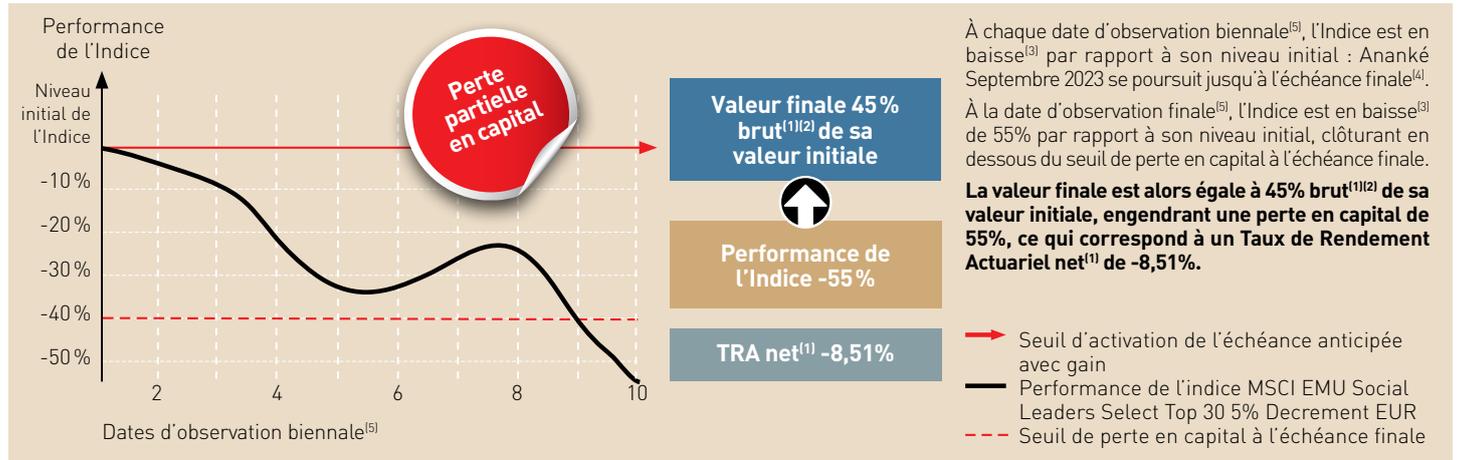
(8) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 7 octobre 2033 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

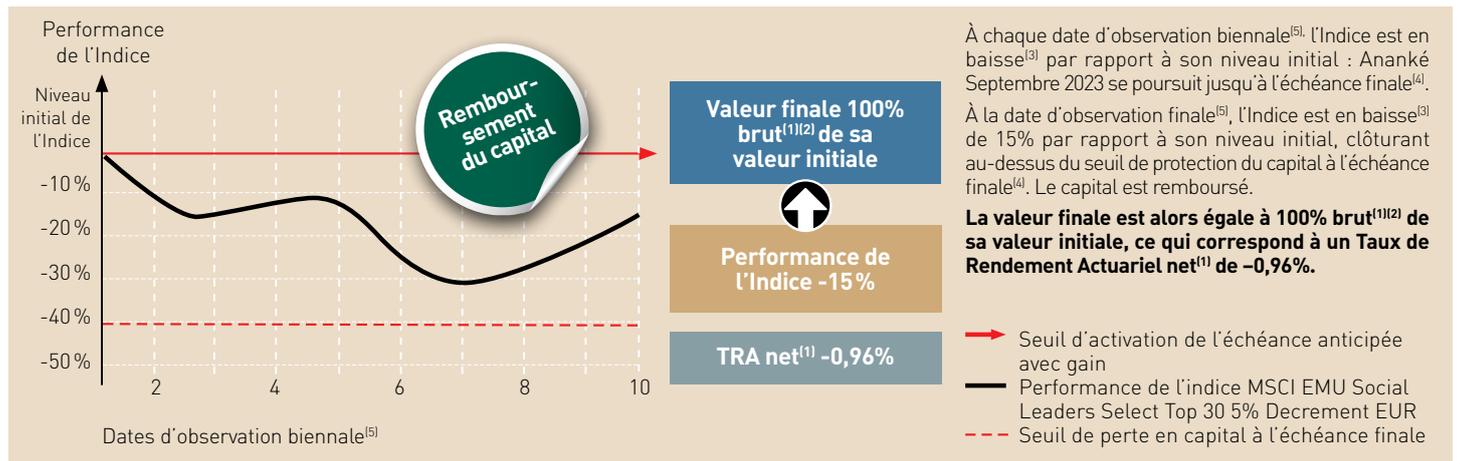
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -8,51%.

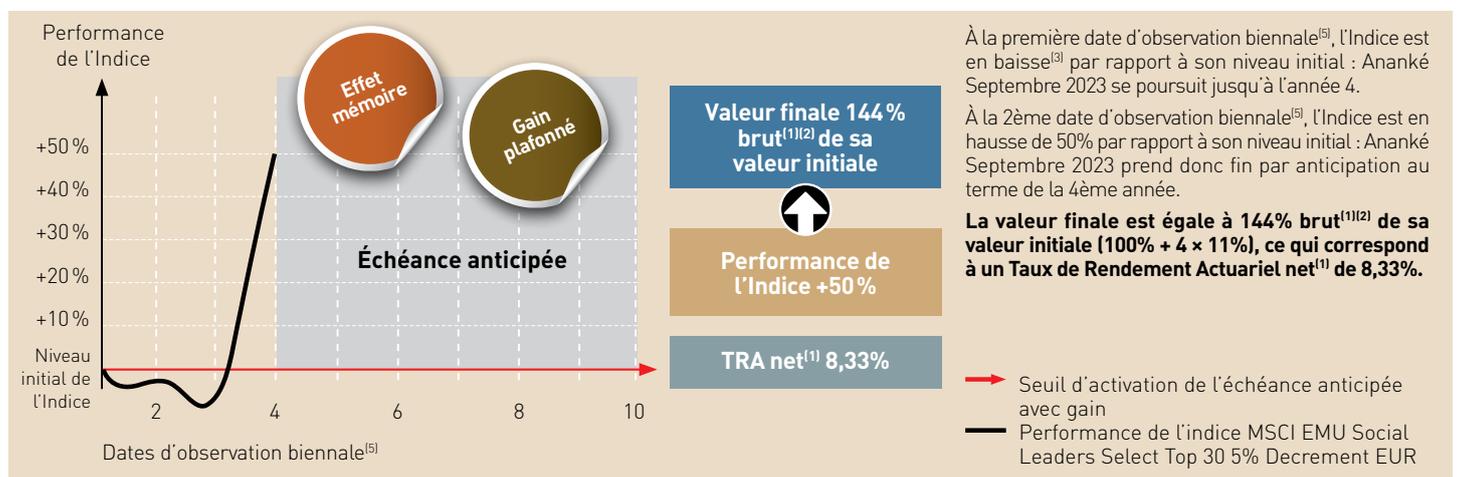
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation biennale⁽⁵⁾ et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale⁽⁵⁾, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽⁴⁾



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de - 2,55%.

SCÉNARIO FAVORABLE : UN EFFET MÉMOIRE ET UN PLAFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à celui de Ananké Septembre 2023 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 9,43%.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

DESCRIPTION DE L'INDICE MSCI EMU SOCIAL LEADERS SELECT TOP 30 5% DECREMENT EU

L'Indice est composé d'un panier de 30 entreprises issues de l'Union Économique et Monétaire Européenne. L'univers de départ comprend les actions composant l'indice MSCI EMU qui lui-même sélectionne les grandes et moyennes capitalisations boursières dans 10 pays développés de l'UEM (Union Économique et Monétaire Européenne).

Les actions des sociétés ayant un volume quotidien moyen traité (filtre de liquidité) inférieur à 5 millions de dollars américains au cours des 3 derniers mois sont exclues. Ensuite, les actions des sociétés ayant un mauvais score ESG (entre B et CCC sur une échelle de AAA à CCC) et/ou faisant l'objet de controverses ESG classifiées « très sévères » et de controverses sociales classifiées « sévères et très sévères » sont exclues. De même les actions des sociétés dont le poids du Pilier Social est inférieur à 20% sont exclues.

La sélection continue en ne gardant que les sociétés figurant dans le top 50% des meilleurs scores du Pilier Social pour chaque secteur et ne garde ensuite que les 30 plus grandes capitalisations boursières.

Le score de controverses sociales évalue des controverses liées à l'impact d'une entreprise sur les clients, les droits de l'homme et la communauté, les droits du travail et la chaîne d'approvisionnement. Le score est dérivé du sous-pilier le moins bien noté (Clients, Droits de l'homme et communauté, et Droits du travail et chaîne d'approvisionnement) au sein du Pilier Social.

Selon le domaine d'activité d'une entreprise MSCI attribue des poids plus ou moins élevés aux 3 piliers ESG. Le score agrégé est la moyenne pondérée des scores E, S et G selon le poids de chaque pilier. Pour cet Indice seules les entreprises avec un poids du pilier S (Social) d'au moins 20% du poids agrégé sont retenues.

L'Indice est calculé et sponsorisé par MSCI, acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il a été lancé le 17 octobre 2022 et sa composition est revue trimestriellement. Le poids de chaque composant est fonction de sa capitalisation boursière tout en appliquant un plafond de 5% pour le poids de chaque composant.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an, ce qui peut être moins favorable. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

L'Indice est accessible entre autres sur le site de MSCI (<https://www.msci.com/documents/10199/8bfe3b1b-3f05-ae7a-b381-52385dc87be9>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : MXEMSL5 Index).

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

ÉVOLUTION DE L'INDICE

Toutes les données précédant le 17 octobre 2022 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances écoulées.

La valeur de l'investissement peut varier. Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes écoulées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Sources : Bloomberg du 20 février 2013 au 21 février 2023

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

- (1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (8 septembre 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.
- (2) Hors frais de gestion du contrat.
- (3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (8 septembre 2023), et son niveau à la date d'observation finale (1^{er} septembre 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.
- (4) La date d'échéance finale est le 7 octobre 2033.
- (5) Les dates d'observation biennale sont : 2 septembre 2025 (année 2), 1^{er} septembre 2027 (année 4), 31 août 2029 (année 6), 2 septembre 2031 (année 8) et la date d'observation finale est le 1^{er} septembre 2033 (année 10).

Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance de droit français exempté de prospectus présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Émetteur : Morgan Stanley Finance LLC [A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)]. Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Garant de la formule : Morgan Stanley [A- (S&P), A1 (Moody's), A+ (Fitch)]. Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par Morgan Stanley, le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Code ISIN : FR001400G5B4.

Devise : EUR.

Sous-jacent : Indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR (code Bloomberg : MXEMSLS5 Index), calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.**

Cotation : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Valorisation : Hebdomadaire, le vendredi.

Double valorisation : Morgan Stanley Finance LLC désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Refinitiv) afin que ce dernier fournisse une valorisation indicative. Morgan Stanley Finance LLC décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1% (différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera pas 1% sur le marché secondaire). Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 30 millions d'euros

Valeur nominale : 1000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 1^{er} mai au 8 septembre 2023.

Prix de souscription⁽²⁾ : Il progressera de façon constante, de 995,90 euros le 5 mai 2023 à 1000 euros le 8 septembre 2023.

Date d'émission du support : 5 mai 2023.

Date d'observation initiale de l'Indice : 8 septembre 2023.

Dates d'observation biennale du niveau de l'Indice : 2 septembre 2025 (année 2), 1^{er} septembre 2027 (année 4), 31 août 2029 (année 6), 2 septembre 2031 (année 8).

Dates d'échéance anticipée : 2 octobre 2025 (année 2), 1^{er} octobre 2027 (année 4), 1^{er} octobre 2029 (année 6), 1^{er} octobre 2031 (année 8).

Date d'observation finale du niveau de l'Indice : 1^{er} septembre 2033.

Date d'échéance finale : 7 octobre 2033.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée automatique : Si à l'une des 4 dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 8 septembre 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 11% brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 210% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 8 septembre 2023, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(2) Prix de souscription : 99.59% (le 5 mai 2023), 99.61% (du 5 mai au 12 mai 2023), 99.64% (du 12 mai au 22 mai 2023), 99.66% (du 22 mai au 26 mai 2023), 99.68% (du 26 mai au 2 juin 2023), 99.70% (du 2 juin au 9 juin 2023), 99.73% (du 9 juin au 16 juin 2023), 99.75% (du 16 juin au 23 juin 2023), 99.77% (du 23 juin au 30 juin 2023), 99.79% (30 juin au 7 juillet 2023), 99.83% (7 juillet au 17 juillet 2023), 99.84% (du 17 juillet au 21 juillet 2023), 99.86% (du 21 juillet au 28 juillet 2023), 99.89% (du 28 juillet au 4 août 2023), 99.91% (du 4 août au 11 août 2023), 99.93% (du 11 août au 18 août 2023), 99.95% (du 18 août au 25 août 2023), 99.98% (du 25 août au 1^{er} septembre 2023) et 100% (du 1^{er} septembre au 8 septembre 2023).

▶ Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Disponibilité de la documentation du support – Le support Ananké Septembre 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 24 juin 2022), et ses suppléments du 27 juillet 2022, du 24 août 2022, du 19 octobre 2022, du 02 novembre 2022, du 17 novembre 2022, du 21 décembre 2022 et du 23 janvier 2023 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange www.bourse.lu/home. Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 24/06/2022. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Titre de créance est coté sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (listing technique sur un marché réglementé qui ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité). Le produit fait l'objet de **Conditions Définitives**, se rattachant au Prospectus de base en date du 24-06-2022 et ses éventuels suppléments. Le **Prospectus de base**, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg : www.bourse.lu/home - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents – ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Restrictions générales de vente – Les conditions de vente définies dans le présent document ne peuvent être utilisées par aucune personne physique ou morale à des fins d'offre ou de sollicitation dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale ou auprès de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation est interdite. Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié et des lois et réglementations françaises aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley Finance LLC n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Morgan Stanley & Co International Plc ou dénouement anticipé du support – Morgan Stanley & Co International Plc prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Morgan Stanley & Co International Plc est le fournisseur de liquidité de ce support. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Morgan Stanley & Co International Plc peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Morgan Stanley & Co International Plc liés à ce rachat. Morgan Stanley & Co International Plc et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Avertissement relatif à l'Indice – MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement EUR® : Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. («MSCI»). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, évalués, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Le Prospectus contient une description plus détaillée de la relation limitée entre MSCI et Morgan Stanley et des titres financiers connexes. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doit utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

L'instrument financier décrit dans la brochure n'est pas un « green bond » ou tout autre type d'instrument de « financement durable ». Les fonds levés dans le cadre de l'émission ne sont pas directement destinés au financement de projets en lien avec la thématique ESG. Seul l'Indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG » et l'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. Morgan Stanley n'est pas responsable de la création de l'indice sous-jacent ou de la sélection des composants de l'indice sous-jacent, ni du contrôle de la conformité de l'indice sous-jacent avec sa méthodologie. Morgan Stanley n'a pas structuré le produit (ce qui inclut, l'indice sous-jacent et/ou les composantes de l'indice sous-jacent) pour répondre à des exigences légales, réglementaires ou autres en ce qui concerne les objectifs, mesures ou critères de durabilité ou environnementaux. Morgan Stanley ne fait aucune déclaration quant à l'efficacité de l'indice sous-jacent pour obtenir un impact positif par référence à des critères ou mesures de durabilité ou environnementaux.

Conflits d'intérêts – Morgan Stanley Finance LLC ou des filiales du groupe Morgan Stanley, et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, Indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, Indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Caractère promotionnel de ce document – le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche. Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consultez en temps réel :**
 - vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**
 - des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**
 - pour vous informer sur les caractéristiques générales des supports commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs supports ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des supports sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les supports qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022 59777 EURALIILE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 1507-092023

Crédit photo : ©Shutterstock.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ganpatrimoine.fr